



Les Amis des Arts de la Somme
15/17 rue de la Dodane 80000 AMIENS
<http://lesamisdesartsdelasomme.com>
lesamisdesartsdelasomme@gmail.com

113^{ème}

CHATEAU DE FLESSELLES

RÈGLEMENT

Article 1 – L'exposition sera ouverte du jeudi 30 mai au dimanche 2 juin, de 14h à 18h.

Seuls les membres de l'association, à jour de leur cotisation (20€ pour l'année 2024), peuvent participer à ce salon.

Le dépôt des œuvres se fera le mercredi 29 mai de 16h30 à 18h30 ou le jeudi 30 mai de 10h à 12h.

L'installation est prise en charge par les membres du conseil d'administration.

Le retrait s'effectuera le dimanche 2 juin à 18h.

Le vernissage de l'exposition aura lieu le samedi 1^{er} juin à 12h30.

Article 2 – Les droits d'accrochage sont fixés à 40€, 10€ pour les – 26ans, 5€ pour les mineurs.

Article 3 – Les techniques admises sont la peinture, la sculpture, la mosaïque, la photographie. Le nombre maximal d'œuvres présentées est fixé à 4 (dont éventuellement celle destinée au concours sur le thème du **sport**). Le format est libre mais doit être au minimum de 40X30. La totalité des œuvres doit tenir dans la surface d'accrochage réservée à chaque artiste : 1,20m de large, 2m de hauteur. Au dos de chaque œuvre doit figurer le nom de l'artiste et le titre de l'œuvre. Chaque œuvre doit bénéficier d'un système d'accroche fiable.

Pour les sculpteurs, le nombre d'œuvres est fixé à 6. Les socles sont apportés par les artistes.

Article 4 – Les œuvres proposées doivent être originales et récentes. L'ensemble présenté par un artiste devra présenter une cohérence visuelle et respecter l'éthique de notre salon. L'association se réserve le droit de refuser l'accroche d'une œuvre, après discussion des membres du comité directeur.

Article 5 – Un concours est organisé sur le thème : **Le Sport**. L'œuvre présentée dans le cadre du concours sera exposée dans une salle séparée, le format est imposé (50X50 ou 10F). La participation au concours n'est pas obligatoire.

Article 6 – Un jury, choisi par l'association, décernera des prix qui seront annoncés lors du vernissage. Trois prix (200€, 150€, 100€) seront attribués pour les œuvres du concours, deux (150€, 100€) pour l'ensemble du travail d'un artiste.

Article 7 – L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou d'actes de vandalisme qui pourraient survenir à tout moment de l'exposition. Il est donc conseillé à l'artiste d'assurer ses œuvres s'il le juge nécessaire. L'artiste renonce par l'acceptation du règlement à tout recours contre l'association en cas de dommages subis sur ses œuvres.

Article 8 – Toutes les œuvres présentées doivent être libres à la vente. L'exposant s'engage à faire un don de 15% sur le prix de vente de l'œuvre à l'association. Ce don, ainsi que les droits d'accrochage, contribuent aux frais d'organisation et de publicité.

Article 9 - Afin de permettre la réalisation d'un catalogue virtuel des œuvres qui sera diffusé sur le site de l'association, chaque exposant enverra une photo (format jpeg) d'une de ses œuvres à :

lesamisdesartsdelasomme@gmail.com

Chaque exposant recevra le fichier de l'affiche, de l'invitation au vernissage par mail un mois avant l'exposition.

Article 10 – Chaque exposant s'engage à assurer au moins une permanence (plus si disponibilité). Un tableau d'engagement sera présenté lors du dépôt des œuvres.

Je soussigné(e)

déclare avoir pris

connaissance du règlement complet de l'exposition, en accepte l'intégralité, et renonce à tous recours envers l'association, notamment en cas de détérioration ou de vol des œuvres confiées et exposées.

Afin d'assurer la qualité et le succès de cette prestation, la Société des Amis des Arts de la Somme s'engage à recevoir les œuvres, organiser l'installation et le vernissage, promouvoir le Salon dans les médias, rédiger un catalogue virtuel, mettre un listing à disposition du public.

Date :

Mention « Lu et approuvé »
et signature si courrier



Les Amis des Arts de la Somme
15/17 rue de la Dodane 80000 AMIENS
<http://lesamisdesartsdelasomme.com>
lesamisdesartsdelasomme@gmail.com

CHATEAU DE FLESSELLES

113^{ème}

BULLETIN D'INSCRIPTION

EXPOSITION DU 30 MAI AU 2 JUIN 2024

Nom : Prénom :
Adresse :
Téléphone : Courriel :
N° de SIRET :

4 œuvres maximum (dont celle pour le concours) - 6 pour les sculpteurs

Titre de l'œuvre <i>(mettre un X dans la colonne suivante pour l'œuvre destinée au concours)</i>	Concours	Technique	Format <i>(minimum 40x30) surface disponible: 1,20 (L) X 2,00 (H)</i>	Prix
1 - <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> €
2 - <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> €
3 - <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> €
4 - <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> €
5 - <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> €
6 - <input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/> €

Droits d'accrochage : 40€ (10€ pour les -de 26 ans, 5€ pour les mineurs)

Adhésion obligatoire à l'association : 20€ pour l'année 2024

Pour le paiement

- soit par chèque : Les Amis des Arts de la Somme 15/17 rue de la Dodane 80000 AMIENS

- soit par virement : Identifiant : AMIS ARTS DE LA SOMME

IBAN : FR76 18706 00000 48287300123 46- CRCAM BRIE PICARDIE

BIC : AGRIFRPP887

(nous envoyer le justificatif de virement lesamisdesartsdelasomme@gmail.com)

ATTENTION : 50 peintres/photographes 6 sculpteurs
Inscription par date d'arrivée des engagements complets (fiche + règlement)

Inscription à renvoyer pour le **30 avril 2024** (attention nombre limité de participants)

- soit par courrier : Les Amis des Arts de la Somme 15/17 rue de la Dodane 80000 AMIENS

- soit sous forme numérique : télécharger ce document, l'ouvrir puis le remplir, l'enregistrer et le renvoyer à l'adresse de l'association : lesamisdesartsdelasomme@gmail.com